



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

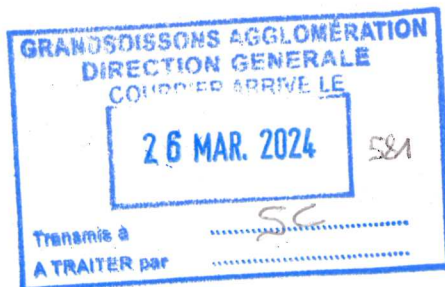
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Thierry GALMICHE

thierry.galmiche@culture.gouv.fr

Références : CP0027222400025-1



**Direction régionale
des affaires culturelles**

GrandSoyssons Agglomération
BP 45027
02204 SOISSONS CEDEX

Amiens, le 21 mars 2024

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : SOISSONS (AISNE), Parc d'activités BSL2 section cadastrale CP parcelles n° 76, 14
CP0027222400025 - Votre courrier du 4 mars 2024
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 18 mars 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. **Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.**

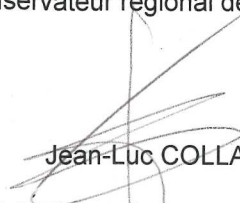
En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Hauts-de-France,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie


Jean-Luc COLLART